

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 10/31/2016 Date de révision: 07/12/2021 Version: 1.1

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Soundsafe
Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant Distributeur

Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Non classé

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Glycérol	(n° CAS) 56-81-5	9.20

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation

cutanée se persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant,

 $retirer\ les\ lentilles\ de\ contact.\ Si\ l'irritation\ persiste,\ obtenir\ des\ soins\ m\'edicaux.$

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé

par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une

personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une

délipidation et une gerçure de la peau.

07/12/2021 FR-CA (Français - CA) Page 1



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un

clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur

prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou

des vomissements.

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION 5 1

Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

CONSEILS AUX POMPIERS 5.3

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un Protection en cas d'incendie

équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Le renversement de ce produit constitue un danger de glisser.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE 6.2.

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage

: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

6.3. **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS**

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Le benzène est soumis à la norme 29CFR 1910.1028 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones règlementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.

Mesures d'hygiène

Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES **INCOMPATIBILITÉS**

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE 8.1.

Glycérol (56-81-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	15 mg/m³ (mist, total particulate) 5 mg/m³ (mist, respirable fraction)

07/12/2021 FR-CA (Français - CA) 2/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations

chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains

: Porter des gants appropriés.

Protection oculaire

: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection

respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et

d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Liquide

Apparence : Limpide / gel

Couleur : Incolore / jaune paille

Odeur : Douce

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7,3 - 8,3

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 262 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

07/12/2021 FR-CA (Français - CA) 3/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants forts. Acides forts. Isocyanates.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

Soundsafe	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 citanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aigue calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aigue calculée)
	> 20 mg/l/4m (Estimation de la toxicité aigue calculée)
Glycérol (56-81-5)	
DL50 orale rat	12600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10 g/kg
CL50 inhalation rat	> 570 mg/m³/1h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Glycérol (56-81-5)	
CL50 poisson 1	51 - 57 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Soundsafe	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Soundsafe	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

07/12/2021 FR-CA (Français - CA) 4/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Glycérol (56-81-5)	
BCF poissons 1	(Pas de bio-accumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,76

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé DOT (non-vrac) : Non réglementé TMD : Non réglementé IATA : Non réglementé **IMDG** : Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

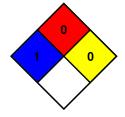
Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency américaine (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyle-	n° CAS 27646-80-6

Glycérol (56-81-5)	
Flag réglementaire EPA TSCA	Y2 - Y2 - indique un polymère exempt qui est un polyester et qui est fabriqué seulement à partir de réactifs qui sont inclus dans une liste spécifique de réactifs liés à une faible préoccupation et comportant un des critères d'admissibilté à la règle d'exemption

Danger pour la santé NFPA Danger d'incendie NFPA : 0 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

Soundsafe	
Réglementations nationales ou locales	Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'État de la Californie comme produit pouvant provoguer des cancers, des malformations congénitales, ou tout autre dommage au
	niveau de l'appareil reproducteur.

07/12/2021 FR-CA (Français - CA)





Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission: 10/31/2016Date de révision: 07/12/2021Autres informations: Aucun(e).

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

07/12/2021 FR-CA (Français - CA) 6/6